



*Loi de 2005 sur les collèges privés  
d'enseignement professionnel*

Fiche de renseignements n° 3

**DISPOSITIONS PROVISOIRES –  
ÉVALUATION INDÉPENDANTE  
DES PROGRAMMES**

Révisé : 30 juin 2008

## Table des matières

1. Introduction .....	2
2. Évaluateurs de programmes indépendants approuvés – spécifiques aux programmes .....	3
3. Évaluateurs de programmes indépendants approuvés – en général .....	9

## 1. INTRODUCTION

En tant que parties prenantes du processus d'approbation des programmes, les collèges privés d'enseignement professionnel doivent faire approuver leurs programmes par un évaluateur de programme indépendant qui a été approuvé par la surintendante ou le surintendant.

### **Restez à l'écoute!**

#### ***Nouveau processus d'évaluation indépendante des programmes à venir bientôt***

Le ministère veille à l'élaboration d'un nouveau processus d'approbation des programmes, y compris l'évaluation indépendante des programmes.

Les nouveaux critères et processus d'approbation des programmes et de leur évaluation indépendante seront communiqués aux CPEP sous forme de directives en matière de politiques de la surintendante ou du surintendant.

Les critères relatifs aux évaluateurs de programmes indépendants qui figurent sur cette fiche de renseignements demeureront en place jusqu'à ce que les nouveaux processus entrent en vigueur.

Dans le cadre du processus actuel, certains programmes exigent des évaluations par des personnes ou des organismes spécifiques tandis que d'autres programmes exigent une évaluation par une personne ou un organisme qui répond à certaines exigences.

Si l'évaluateur de votre programme figure sur la liste des programmes ci-dessous ou répond aux critères d'un évaluateur de programme indépendant, il sera approuvé par la surintendante ou le

surintendant. **Vous n'avez pas besoin de communiquer avec le ministère pour confirmer l'approbation de votre évaluateur de programme s'il figure sur la liste ou répond aux exigences qui sont énoncées dans ce document.**

Toutes les évaluations des programmes professionnels proposés se font aux frais de l'auteur de la demande. **L'évaluateur doit soumettre l'évaluation du programme directement à la surintendante ou au surintendant des collèges privés d'enseignement professionnel en se servant du Formulaire d'évaluation de programme qui se trouve sur le site Web de ServiceOntario à [www.serviceontario.ca](http://www.serviceontario.ca).**

## **2. ÉVALUATEURS DE PROGRAMMES INDÉPENDANTS APPROUVÉS – SPÉCIFIQUES AUX PROGRAMMES**

Les programmes suivants exigent des évaluations faites par des personnes ou des organismes spécifiques :

- Assistant ou assistante dentaire;
- hygiéniste dentaire;
- coiffeur ou coiffeuse;
- massothérapeute;
- laborantin médical ou laborantine médicale;
- ambulancier paramédical ou ambulancière paramédicale;
- Aide de pharmacie
- technicien ou technicienne en pharmacie;
- enseignant ou enseignante de l'anglais langue seconde;
- aide en voyage et en tourisme.

Ces évaluateurs peuvent exiger que vous fournissiez des renseignements sur votre programme en plus de ceux que vous

devez présenter sur le formulaire de demande d'approbation de programme du ministère. Vous devez fournir tous les renseignements sur votre programme demandés par l'évaluateur.

Programme	Évaluateur de programme indépendant approuvé
<p>Assistant ou assistante dentaire Niveau 1</p>	<p><u>Évalue le programme et visite l'établissement :</u></p> <p>D<sup>r</sup> W. Ross Barlow 415, rue King Est Hamilton ON Tél. : 905 522-2468</p> <p><u>Approuve la section radiographie du programme :</u></p> <p>Commission de protection contre les rayons X Services d'inspection des rayons X Myrna Lynch, coordonnatrice 5700, rue Yonge, 3<sup>e</sup> étage Toronto ON M2M 4K5 Tél. : 416 327-7935 Télé. : 416 327-8805 Courriel : <a href="mailto:myrna.lynch@moh.gov.on.ca">myrna.lynch@moh.gov.on.ca</a></p>

<p>Assistant ou assistante dentaire Niveau 2</p>	<p><u>Évalue l'admissibilité aux examens du BNEAD :</u></p> <p>Bureau national d'examen d'assistance dentaire  David Lamb, directeur général et registrateur  1750 Courtwood Crescent, Suite 208  Ottawa ON K2C 2B5  Tél. : 613 526-3424  Télééc. : 613 526-5560  Courriel : <a href="mailto:ndaeb@magma.ca">ndaeb@magma.ca</a></p>
<p>Hygiéniste dentaire</p>	<p><u>Évalue le programme :</u></p> <p>Assessment Strategies Inc.  1400 Blair Place, Suite 210  Ottawa ON K1J 9B8  Tél. : 613 237-0241, poste 258  Télécopieur : 613 237-6684  Courriel : <a href="mailto:jwickett@asinc.ca">jwickett@asinc.ca</a></p> <p><u>Accrédite le programme :</u></p> <p>Commission de l'agrément dentaire du Canada  Susan Matheson, directrice  1815, chemin Alta Vista  Ottawa ON K1G 3Y6  Tél. : 613 523-7114 ou 1 866 521-2322  Courriel : <a href="mailto:cdac@cda-adc.ca">cdac@cda-adc.ca</a></p>

<p>Massothérapeute</p>	<p><u>Évalue le programme :</u></p> <p>Pauline Beggs                  Directrice, Services des ressources                  d'apprentissage                  Service des programmes d'études Canada                  439, avenue University, 18<sup>e</sup> étage                  Toronto ON M5G 1Y8                  Tél. : 416 304-0398                  Téléc. : 416 591-1578                  Courriel : <a href="mailto:pbeggs@curriculum.org">pbeggs@curriculum.org</a></p> <p><u>Inspection des établissements :</u></p> <p>Ron McKerracher                  Tél. : 416 598-4999 ou 416 247-2715</p> <p>Wendy Hunter                  Tél. : 416 424-3493</p>
<p>Laborantin médical ou                  laborantine médicale</p>	<p><u>Évalue l'admissibilité à l'examen d'agrément                  de l'OSMT et visite les établissements :</u></p> <p>Ontario Society of Medical Technologists                  Blanca McArthur, directrice générale                  234, avenue Eglinton Est, bureau 402                  Toronto ON M4P 1K5                  Tél. : 416 485-6768 ou 1 800 461-6768                  Téléc. : 416 485-7660                  Courriel : <a href="mailto:bmcarthur@osmt.org">bmcarthur@osmt.org</a></p>

<p>Ambulancier paramédical ou ambulancière paramédicale</p>	<p><u>Évalue le programme :</u></p> <p>Ministère de la Santé et des Soins de longue durée                  Direction des services de santé d'urgence                  Cathy Frances, chef – Normes de soins aux patients et éducation                  5700, rue Yonge, 6<sup>e</sup> étage                  Toronto ON M2M 4K5                  Tél. : 416 327-7843                  Téléc. : 416 327-7879                  Courriel : <a href="mailto:francica2@sdsx.moh.gov.on.ca">francica2@sdsx.moh.gov.on.ca</a></p>
<p>Aide de pharmacie</p>	<p><u>Évalue le programme :</u></p> <p>D<sup>r</sup> Zubin Austin (Université de Toronto)                  Courriel : <a href="mailto:zubin.austin@utoronto.ca">zubin.austin@utoronto.ca</a></p>
<p>Technicien ou technicienne en pharmacie</p>	<p><u>Accrédite le programme :</u></p> <p>Le Conseil canadien de l'agrément des programmes de pharmacie                  200 – 1765 8th Avenue O                  Vancouver, BC                  V6J 5C6                  Tél. : (604) 676-4230                  Téléc. : (604) 676-4231                  Site Web : <a href="http://www.ccapp-accredit.ca">www.ccapp-accredit.ca</a></p>

<p>Enseignement de l'anglais langue seconde</p>	<p><u>Évalue les programmes nouveaux:</u></p> <p>TESL Canada Federation 408 – 4370, Rue Dominion Burnaby, BC V5G 4L7</p> <p>Tél. : 604-298-0312 / Fax: 604-298-0372 Site Web : <a href="http://www.tesl.ca">www.tesl.ca</a> Courriel : <a href="mailto:admin@tesl.ca">admin@tesl.ca</a></p> <p><u>Évalue les programmes qui ont été en fonction pendant une année ou plus:</u></p> <p>TESL Ontario #405 – 27, Rue Carlton Toronto, ON M5B 1L2 Tél. : (416) 593-4243 or 1-800-327-4827 Télééc. : (416) 593-0164</p>
<p>Aide en voyage et en tourisme</p>	<p><u>Évalue le programme :</u></p> <p>Institut canadien des conseillers en voyages Coralie Belman, directrice nationale de l'accréditation 55, avenue Eglinton Est, bureau 209 Toronto ON M4P 1G8 Tél. : 416 484-4450 ou 1 800 265-0819 Courriel : <a href="mailto:coralie@citc.ca">coralie@citc.ca</a> Site Web : <a href="http://www.citc.ca">http://www.citc.ca</a></p>

## Coiffure

Si vous comptez offrir un programme de coiffure, il doit être évalué par un évaluateur indépendant approuvé (voir la section 3 ci-dessous) aux fins de conformité avec les normes régissant les programmes d'apprentissage, établies par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Vous pouvez commander ces normes auprès de ServiceOntario, à l'adresse <http://www.publications.serviceontario.ca>. (Taper « 230123 CS Hairstylist ».)

### 3. ÉVALUATEURS DE PROGRAMMES INDÉPENDANTS APPROUVÉS – EN GÉNÉRAL

Si le programme que vous envisagez d'offrir ne figure pas dans le tableau ci-dessus, vous devrez choisir un évaluateur de programme qui répond aux critères suivants :

- Être titulaire d'un diplôme en éducation des adultes et avoir acquis une expérience professionnelle d'au moins cinq ans.

#### OU

- Être titulaire d'un diplôme ou d'un certificat en éducation des adultes ou avoir suivi un programme de formation qui, s'il était effectué à temps plein, correspondrait à au moins un an de scolarité (environ 450 heures d'enseignement) et posséder au moins cinq ans d'expérience professionnelle ou avoir obtenu l'accréditation à titre de formatrice ou formateur professionnel lorsque cette accréditation est fondée sur une expérience en formation et la réussite de l'examen d'admission à la profession – par exemple l'accréditation à titre de professionnel

de la formation et du perfectionnement accordée par l'Ontario Society of Training and Development.

**OU**

- Avoir occupé pendant au moins 10 ans un poste dans lequel la première et principale responsabilité était l'élaboration et la conception de programmes pour adultes – par exemple, des cabinets d'experts-conseils en formation du personnel.

**ET**

- N'avoir aucun lien de dépendance avec le collège privé d'enseignement professionnel au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

**Note importante**

- L'auteur de la demande doit payer tous les frais liés à l'évaluation de son programme.
- Toutes les évaluations doivent être fournies par une personne ou un organisme qui répond aux critères énoncés dans ce document.
- L'évaluateur doit soumettre toutes les évaluations directement à la surintendante ou au surintendant en se servant du Formulaire d'évaluation de programme qui se trouve sur le site Web de ServiceOntario à [www.serviceontario.ca](http://www.serviceontario.ca).

Ce document vous est fourni à titre d'information seulement pour vous faciliter la tâche. Ce n'est pas un document juridique. Pour obtenir de plus amples renseignements ainsi que les termes exacts, reportez-vous à la *Loi de 2005 sur les collèges privés d'enseignement professionnel* et aux règlements.

### Besoin de renseignements supplémentaires?

Si vous avez des questions concernant la *Loi de 2005 sur les collèges privés d'enseignement professionnel*, veuillez communiquer avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités à l'adresse suivante :

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités  
Édifice Mowat, 10<sup>e</sup> étage  
900, rue Bay  
Toronto ON M7A 1L2

Téléphone : 416 314-0500 ou 1 866 330-3395  
Télécopieur : 416 314-0499

**OU**

Rendez-vous à notre site Web :  
<http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/private.html>

On peut également télécharger le texte intégral de la *Loi* et des règlements sur le site Web Lois-en-ligne du gouvernement de l'Ontario à l'adresse suivante :  
[www.e-laws.gov.on.ca](http://www.e-laws.gov.on.ca)